

Le salarié a-t-il droit à une indemnité de fin de CDD ?

Réponse courte

Au Luxembourg, le salarié **n'a pas droit automatiquement** à une indemnité de fin de CDD. Cette indemnité n'est due que si une **clause contractuelle** ou une **convention collective** le prévoit expressément, ou dans le cas d'une **rupture anticipée par l'employeur sans motif grave** : le salarié a alors droit à l'équivalent des rémunérations jusqu'au terme initialement prévu, conformément à l'article [L.122-7](#) du Code du travail.

En l'absence de disposition expresse dans le contrat ou la convention collective applicable, **aucune indemnité de précarité** n'est versée à l'issue d'un CDD. Le Luxembourg se distingue en cela du droit français, qui prévoit une indemnité légale de fin de contrat. En cas de **requalification en CDI** (succession irrégulière de CDD), le salarié peut prétendre à des indemnités spécifiques, mais celles-ci ne constituent pas une indemnité de fin de CDD au sens strict.

Définition

L'**indemnité de fin de CDD** est une somme versée au salarié à l'issue d'un contrat à durée déterminée, dont les mentions obligatoires doivent figurer au contrat, destinée à compenser la **précarité** inhérente à ce type de contrat. En droit luxembourgeois, cette indemnité n'est pas automatique : elle résulte d'une **stipulation contractuelle ou conventionnelle** expresse, ou d'une **rupture anticipée injustifiée** par l'employeur.

Conditions d'exercice

Le droit à une indemnité de fin de CDD est conditionné par l'existence d'une base juridique précise ; la seule expiration du terme ne suffit pas.

Situation	Indemnité due ?
Expiration normale du terme	Non — sauf clause ou CCT plus favorable
Rupture anticipée par l'employeur sans motif grave	Oui — rémunérations jusqu'au terme prévu (art. L.122-7)
Clause contractuelle expresse	Oui — selon modalités prévues
Convention collective applicable	Oui — si la CCT le prévoit
Requalification en CDI	Indemnités spécifiques hors indemnité de fin de CDD

Modalités pratiques

Les obligations documentaires et financières varient selon la situation à la fin du CDD.

Élément	Détail
Base légale de l'indemnité	Clause contractuelle ou CCT explicite obligatoire
Montant en cas de rupture anticipée	Rémunérations restant jusqu'au terme (art. L.122-7)
Modalités de calcul	Précisées dans le contrat ou la CCT si indemnité prévue
Vérification préalable	CCT applicable + clauses contractuelles avant tout versement

Pratiques et recommandations

Vérifier les conventions collectives applicables et les clauses contractuelles avant la fin d'un CDD est indispensable pour identifier d'éventuelles obligations spécifiques non prévues par la loi. L'employeur doit également s'assurer que la fin du CDD intervient conformément aux dispositions légales, notamment en ce qui concerne l'absence de renouvellement abusif.

Conseiller les salariés de consulter leur contrat de travail, en vérifiant notamment les clauses relatives au lieu de travail, et la convention collective afin de vérifier l'existence d'une clause d'indemnité de fin de contrat. En cas de doute sur la régularité de la succession des CDD ou sur la qualification du contrat, solliciter un conseil juridique spécialisé reste la démarche la plus sûre.

Documenter rigoureusement toute rupture anticipée de CDD pour établir clairement le motif invoqué et prévenir tout litige sur le montant des indemnités dues.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. L.122-1 et s.	Règles générales du CDD au Luxembourg
Art. L.122-7	Indemnité en cas de rupture anticipée par l'employeur sans motif grave
Art. L.122-9	Requalification en CDI pour violation des règles CDD

L'absence d'indemnité de fin de CDD au Luxembourg ne dispense pas l'employeur de respecter strictement les règles de conclusion, de renouvellement et de rupture des CDD, sous peine de requalification en CDI et d'exposition à des sanctions financières.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.